



Probleme avec une maison de recouvrement nommé credirec

Par **valxav**, le **27/07/2010** à **23:33**

Bonjour,voila je vous expose mon probleme. Je viens de recevoir un appel telephonique d'une maison de recouvrement , je pense, puisqu'ils ne se sont pas presenté, c grace a votre site que j'ai trouver qui il etais grace au numero de tel qu'ils m'ont donnaient. C'est credirec a pau qui me relance une vieille dette de 13 ans alors que je n'ai jamais reçu de courrier de qui que ce soit.Mais je viens de comprendre qui ont reussis a avoir mes coordonnées en appelant mon pere ce faisant passer pour la securité sociale disant que jamais perdu ma carte verte, ils lui on demandaient mon numero de tel pensant bien faire il leur a donnais puis ils m'ont appeler il a 2 semaine(le meme jour qu'ils ont appelaient mon pere) se faisant passer aussi pour la securité sociale me disant qu'ils voulaient des renseignement sur moi (adresse, vie professionnel,etc..) pour remettre mon dossier a jour.Bien entendu je me suis fais avoir,maintenant je comprend mieux cette appel qui ma semblais bizarre mais trop tard.Ils veulent que je leur paient 13000e en plusieurs fois ou la somme cash sans les frais 7300 e, j'ai grave flippais car ils m'ont dit qui m'avaient envoyé un courrier de mise en demeure que je n'ai pas reçu. Beaucoup d'incoherence de leur par d'ailleur surtout pour l'achat du credit que j'avais fais qui n'ai pas ce qui m'ont dit(pour l'achat d'un piano alors que j'en ai jamais acheter). Si quelqu'un peut m'aider dans mes demarches a effectuer ca serais tres sympas car je ne m'y connais absolument pas en droit. Est ce que je doit payer ou non je c vraiment pas quoi faire. Malgres que j'ai lu pas mal de message qui disait que c t une arnaque, j'aurai aimé plus de renseignement. je vous remercie par avance.

Par **fabienne034**, le **28/07/2010** à **08:24**

bonjour,rrnrnd'abord attention à la prescription qui éteint la dette pour tout savoir sur la prescription:rrnrn<http://www.fbls.net/prescription.htm>rrnrnensuite vous avez à faire à une escroquerierrrnrnpuisque par intimidation on vous force à prendre une décision ou agir qui vous est préjudiciable, si vous payez quelque chose, vous acceptez la dette qui n'existe plus puisque prescrierrrnrnexigez des excuses et menacez les de poursuites rrnrnpour tout savoir sur la plainte pénalerrrnrn<http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>

Par **Marion2**, le **28/07/2010 à 08:44**

Bonjour,rrnrnDès que vous êtes en possession de leur adresse, leur envoyer immédiatement un courrier recommandé AR leur demandant copie du titre exécutoire, et c'est tout. N'entrez surtout pas dans les dtails.rrnrnLa prescription est de 2 ans, mais s'il y a un titre exécutoire, elle est de 30 ans.rrnrnIls vont essayer de vous intimider, de vous faire peur.rnA ce moment là, s'il n'y a pas de titre exécutoire, envoi d'un nouveau courrier recommandé AR les informant que vous déposez plainte pour harcèlement.rrnrn[fluo]*Surtout ne versez rien, sinon vous redeviendriez redevable de la dette.*[/fluo] rrnrnBon courage.

Par **valxav**, le **28/07/2010 à 20:01**

Merci pour vos reponses.Ca me rassure un peu je vais leur envoyer un AR on verra bien si y ont ce document. Bon pour l'instant ils ne m'ont pas rappelaient, tant mieux enfin je pense qui vont rien lacher et moi non plus. En attendant je vous remerci de votre coup de main, ca rassure qui a des gens honnete, Bonne continuation a vous.